

Comité Paralympique et Sportif Français
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
9 octobre 2014

Présents : Emmanuelle ASSMANN, Laurent ALLARD, Charles GANDIA, Jean Paul MOREAU, Marc TRUFFAUT, Roy COMPTE, Jean Jacques MULOT, Gérard MASSON

Excusés : Philippe BOUCLET, Catherine FAYOLLET, Yves FOUCAULT

Absente : Florence ALIX GRAVELLIER

Assistent au CA : Bénédicte NORMAND, déléguée générale et Hélène Haverland, chargée de communication

E. Assmann, présidente du CPSF, ouvre la séance.

Accueil de la présidente

La présidente souhaite rappeler le travail de représentation et de valorisation du mouvement qui a été fait ces derniers mois auprès des instances dirigeantes : reconnaissance par le ministère chargé des sports des bons résultats des sportifs paralympiques durant l'été (réception en l'honneur des champions du monde), prise en compte des spécificités des sportifs en situation de handicap dans la réflexion sur le statut des sportifs de haut niveau.

E. Assmann précise qu'une rencontre trimestrielle avec le directeur des sports a été actée afin d'échanger sur les problématiques et actualités du CPSF (prochaine réunion le 14 octobre).

La présidente souhaite également faire un point sur le travail de rapprochement avec le CNOSF et le courrier envoyé à D. Maseglia afin d'organiser des synergies entre le CNOSF et le CPSF (présence réciproque au sein des CA). Elle précise qu'elle n'a aucun retour à ce jour. JJ Mulot s'engage à en parler en bureau du CNOSF afin de faire avancer ce dossier.

E. Assmann souhaite faire un point sur l'actualité et les travaux à l'international.

Elle informe tout d'abord les membres du CA que Sir Philip Craven, président de l'IPC, sera en France le 18 décembre 2014 à la demande du CPSF pour parler de l'organisation du mouvement paralympique à l'international. La séquence autour de sa venue est encore à construire. JJ Mulot propose que les travaux se déroulent au CNOSF ce qui est validé par le CA.

Enfin, la présidente aborde le regroupement IPC qui s'est déroulé à Berlin du 3 au 5 octobre 2014. Il marquait à la fois l'anniversaire des 25 ans de l'IPC et un temps de réflexion sur son plan stratégique 2015-2018. Près de 260 personnes étaient présentes et représentaient les NPC, les IF et les IOSD.

5 thématiques ont été abordées : un modèle financier durable, le parcours de développement des athlètes, la classification, le programme des jeux paralympiques et enfin le partenariat avec le CIO. Les échanges ont été nourris, parfois animés mais tous ont mis en avant le potentiel du mouvement paralympique et la nécessité de renforcer la mise en

place d'une identité propre. Il reste à déterminer les tenants et aboutissants de cette identité qui peuvent, en fonction des choix retenus, impacter les questions de classification et de programme des Jeux. E. Assmann rappelle son attachement à une valeur telle que l'égalité, qui donne l'opportunité aux sportifs les plus lourdement handicapés de concourir en fonction de « leurs armes » et de performer. C'est l'un des messages que la France a souhaité faire passer à Berlin.

Ce regroupement des membres de l'IPC a été suivi d'un bureau exécutif qui a annoncé 16 des 22 ou 23 sports retenus pour les jeux paralympiques de Tokyo 2020 : le para-badminton fait son entrée au programme.

Les derniers sports retenus seront annoncés fin janvier 2015.

Approbation du CR du conseil d'administration du 8 avril 2014

Le compte rendu du dernier CA est approuvé à l'unanimité.

Affiliation de la FF Badminton

L'affiliation de la FF badminton au CPSF est approuvée à l'unanimité.

Plan de communication du CPSF et activités du CPSF

Hélène Haverland présente le plan de communication du CPSF en dehors des jeux de Rio (Cf. document joint). Ce plan étant décliné en actions concrètes, il constitue également l'opportunité pour Bénédicte Normand de faire un point sur l'activité du CPSF.

La présentation du plan de communication est l'occasion de réfléchir au rôle et à la valorisation de la marque CPSF vis-à-vis de nos différents interlocuteurs (grand public, institutionnels, médias).

L'objectif est de faire connaître le mouvement paralympique et l'activité du CPSF afin d'être mieux identifié.

L'un des moyens d'y parvenir est de créer du contenu et de le diffuser. Le site du CPSF est régulièrement alimenté d'articles de fond (actions au national et à l'international, actions des fédérations partenaires) et une newsletter mensuelle a été mise en place afin de partager l'actualité avec les fédérations, les médias, les institutionnels.

L'un des autres éléments de la stratégie que souhaite mettre en place le CPSF est d'organiser des prises de parole autour d'événements propres ou déjà existants (ex : réception des médailles paralympiques à l'Elysée – Communiqué de presse autour du partenariat Adecco lors de la semaine de l'emploi des personnes en situation de handicap...). La commande d'une étude autour des valeurs véhiculées par les sportifs paralympiques relève de cette stratégie et on dénombre plus de 10 retombées média directement liées à cette étude (dont le Parisien, Direct Matin, l'Equipe, Francs Jeux...)

Le plan de communication du CPSF s'intéresse également à ses fédérations affiliées et à la manière de les valoriser. Cette partie se rapproche des travaux menés par un groupe de travail issu du CA visant à réfléchir aux services proposés aux fédérations et au montant de l'affiliation.

Les supports de communication du CPSF (site internet, Facebook, tweeter, newsletter) et le réseau associé sont un bon outil pour donner de la visibilité à nos membres. Le CPSF réfléchit à des offres différenciées en fonction du niveau d'affiliation (membres fondateurs, membres du collège paralympique, membres associés).

Le groupe de travail a également mis en avant des thématiques autour desquelles capitaliser que le CA approfondit :

- Valeur et identité du mouvement paralympique

Une discussion s'engage sur l'utilisation du logo et de la marque CPSF en fonction du niveau d'affiliation ; une réflexion sera menée sur le sujet et une proposition faite lors d'un prochain CA.

- CPSF plate-forme d'échanges et de bonnes pratiques

Le CPSF se positionne en coordonnateur du mouvement et il est important, dans cette position, qu'il crée des lieux d'échanges (ex/ groupe sur la classification) et/ou qu'il devienne le point d'entrée de programmes s'adressant à plusieurs fédérations (ex/ Parcours athlète emploi – Adecco).

La révision du code de classification IPC est l'occasion pour le CPSF de démontrer son rôle de coordination. Un temps d'échanges a lieu le 16 octobre 2014 afin de recueillir les points de vue des différentes fédérations et d'élaborer un retour à l'IPC pour le 30 octobre et un discours commun à l'ensemble des fédérations.

Ce groupe autour de la classification est également l'occasion de débattre et de réfléchir à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de classification coordonnée par le CPSF, rôle que l'IPC souhaite que les comités nationaux prennent.

Afin de faciliter le travail des différents membres sur la révision du code de classification, le CPSF a entrepris de traduire les différents textes en français. Il a été soutenu en cela par le ministère des sports (Direction des sports et CREPS de Bourges) qui a mis une personne à disposition du comité pour effectuer ce travail. Cela a constitué un vrai plus et le comité en a profité pour recréer du lien avec les pays francophones en leur transmettant également le travail effectué.

Les différents échanges menés autour de la stratégie de communication du CPSF montrent qu'il est important, en plus de nos différents supports de communication, que le CPSF dispose d'un document présentant le CPSF (plaquette), ses enjeux mais également les services qu'il propose. Cela facilitera les premiers contacts avec les partenaires et la recherche de nouveaux adhérents.

Activités du CPSF

Une fois les échanges autour du plan de communication terminés, Bénédicte Normand présente succinctement les autres chantiers en cours.

Présence à l'international

La stratégie du CPSF pour renforcer sa présence à l'international s'articule autour de 2 axes :

- Porter un point de vue

Le CPSF est attentif à répondre aux sollicitations de l'IPC sur les questions de fond.

Certains membres du bureau ont élaboré des recommandations dans le cadre de la consultation sur le plan stratégique 2015-2018 de l'IPC (regroupement Berlin).

Les travaux sur la classification et la révision du code relèvent de la même démarche.

- Etre présent sur divers événements internationaux

E. Assmann et B. Normand se sont rendues sur 2 des championnats IPC (athlétisme et natation) durant l'été. C'est l'occasion, en plus de partager du temps avec la délégation française, de rencontrer des acteurs des autres NPC et de l'IPC.

Afin de concrétiser cette stratégie et notre implication, le CPSF a porté la candidature de 2 français aux commissions jeux paralympiques (Cyril Moré) et développement (Sami El Gueddari). Les résultats seront connus début 2015.

Jeux paralympiques Rio

L'activité autour des jeux paralympiques s'est concentrée autour de 2 objectifs :

- Construire une culture paralympique commune

Plusieurs réunions de travail ainsi que des rencontres sur des compétitions nationales ont eu lieu avec des représentants, essentiellement techniques, des 5 fédérations susceptibles d'emmener des sportifs aux jeux.

- Elaborer la procédure de sélection

Le CPSF s'est engagé à publier les grands principes de sélection aux jeux paralympiques de Rio durant le mois d'octobre 2014. Ce document sert de base aux critères de sélection élaborés par les fédérations nationales.

Le bureau du 26 juin a approuvé la procédure de sélection issue du document validé en CA en 2013 et intitulé « comité paralympique de sélection ». Le comité paralympique de sélection (commission du CPSF) est décisionnaire concernant les sujets traitant des sélections ; il est aidé dans sa tâche par le « groupe experts » qui a pour mission de lui apporter des éléments d'analyse.

Le groupe experts s'est réuni le 26 septembre 2014 et a souhaité modifier la formulation, pour plus de clarté, de certaines phrases du document « comité paralympique de sélection » utilisées dans les grands principes de sélection aux jeux paralympiques.

Texte initial

Le comité de sélection paralympique a pour missions :

- De valider les grands principes de sélection et les critères de sélection des sportifs aux compétitions organisées sous la responsabilité du Comité international paralympique et proposés par les fédérations concernées.

.....

- De définir l'encadrement retenu pour encadrer la sélection.

Proposition de modifications

Le comité de sélection paralympique a pour missions :

- De fixer les grands principes de sélection destinés aux fédérations
- De valider les critères de sélection des sportifs aux compétitions organisées sous la responsabilité du Comité international paralympique et proposés par les fédérations concernées.

.....

- De statuer sur les quotas d'encadrement et d'en valider la liste

Texte initial

« Le groupe Experts apporte son concours et son expertise au Comité paralympique de sélection.

Il est notamment chargé de procéder à l'analyse et l'évaluation des critères de sélection pour la participation des athlètes aux jeux paralympiques, proposés par les fédérations concernées. Il a pour mission, entre autre, de rechercher l'harmonisation des critères entre les différentes disciplines dans l'objectif de l'obtention des meilleures performances.

Il propose au Comité paralympique de sélection l'adoption des critères de sélection retenus. »

Proposition de modifications

« Le groupe Experts apporte son concours et son expertise au Comité paralympique de sélection.

Il est notamment chargé de procéder à l'analyse et l'évaluation des critères de sélection proposés par les fédérations nationales en s'assurant qu'ils concourent à l'obtention des meilleurs résultats. Il veillera à la mise en cohérence entre les différentes disciplines des exigences requises. Il propose au Comité paralympique de sélection l'adoption des critères de sélection retenus.

.....

Il donne un avis sur tout sujet pour lequel le comité paralympique de sélection le saisit. »

Texte initial

« Le Comité paralympique de sélection peut mandater si les conditions l'exigent un ou des médecins spécialisés pour effectuer un contrôle médical préalable au départ. Le départ étant entendu comme les deux jours précédents le transport de l'athlète vers le site des compétitions organisées sous l'égide de l'IPC. Le voyage en avion d'une durée de plus de 4 heures est une des circonstances exigeant ce contrôle ou toute autre circonstance dans laquelle le pronostic vital de l'athlète puisse être engagé.

En cas de contre-indication au déplacement de l'athlète, celui-ci pourra faire appel de la décision et bénéficier d'un deuxième avis médical.»

Proposition de modifications

« Le Comité paralympique de sélection peut mandater si les conditions l'exigent un ou des médecins spécialisés pour effectuer un contrôle médical préalable au départ. Le départ étant entendu comme les deux jours précédents le transport de l'athlète vers le site des compétitions organisées sous l'égide de l'IPC. Le voyage en avion d'une durée de plus de 4 heures est une des circonstances exigeant ce contrôle ou toute autre circonstance dans laquelle le pronostic vital de l'athlète puisse être engagé. Le sportif peut faire appel de cette décision en demandant un deuxième avis médical qui ne peut être celui de son médecin traitant.

Les grands principes de sélection publiés pour chaque Jeux paralympiques précisent les conditions exactes du contrôle médical préalable au départ des jeux. »

Les modifications (cf. version consolidée dans le document joint) sont approuvées à l'unanimité par le CA et répercutées dans les grands principes de sélection.

Le « groupe experts » proposera les grands principes de sélection au Comité paralympique de sélection pour validation durant le mois d'octobre.

Questions diverses

Prix Calvino

Il est demandé aux membres du CA du CPSF de réfléchir à une fédération mettant en œuvre une politique sportive favorisant la reconnaissance et l'intégration des personnes en situation de handicap afin de la proposer pour le prix Calvino.

Lacoste

E. Assmann informe le CA des difficultés rencontrées par le CPSF dans la mise en œuvre du contrat signé entre Lacoste et le CNOSF et pour lequel le CPSF a donné mandat.

Des problèmes de communication entre le CNOSF, le CPSF et Lacoste ont abouti à un dépassement du contrat initial et le CPSF s'est engagé à en absorber une partie afin de remettre le compteur à 0.

Il apparaît toutefois que les besoins cumulés CNOSF, CPSF pour Rio (soit 260 paxs pour le CPSF – idem Londres) dépassent également le contrat. Il est important que le CNOSF et le CPSF se coordonnent bien pour négocier au mieux avec Lacoste.

Asics

E. Assmann informe le CA qu'elle a pris contact avec Asics afin d'envisager un soutien sur une partie des tenues spécifiques et permettre ainsi aux fédérations d'être moins impactées financièrement.



Emmanuelle ASSMANN,
Présidente



Marc TRUFFAUT,
Secrétaire Général